



COMMUNE DE
GINGINS

Conseil communal

Rapport de la commission des finances

Chargée de l'étude du PRÉAVIS N° 7/2026

Arrêté d'imposition 2027

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission des finances (CoFin) composée de Mme Mélanie Murzeau-Roux, MM Ernest Fehr, Pierre-Yves Revaz et Sylvain Liaudat, s'est réunie le 2 octobre 2026. M Alain Meuwly était excusé.

En premier lieu, la CoFin tient à faire remarquer qu'elle a reçu ce préavis le mercredi 23 septembre. Soit 16 jours avant le présent Conseil. Après une première analyse individuelle et faute de disponibilité suffisante, la CoFin ne pouvait se réunir avant le 2 octobre. Entre-temps, le préavis 8-2026, reçu le mardi 29 septembre, fait apparaître que ce dernier devrait être traité avant, si ce n'est en même temps que le préavis 7-2026 au vu de ce qui sera demandé au Conseil communal, soit une augmentation subtile du plafond d'endettement.

Après une analyse approfondie des chiffres de la précédente législature, de la planification des investissements et de l'échéancier réel de nos emprunts, la CoFin vous présente les motifs circonstanciés conduisant sa recommandation.

1. Remarque relative au rapport du préavis 68-2025 (parcelle 92)

Comme explicité à l'époque « *Néanmoins, si cette démarche est comptablement correcte, elle pourrait, sur le plan politique, servir d'argument pour justifier une hausse du point d'impôt puisqu'elle a pour effet de diminuer artificiellement le bénéfice.* »

En effet, l'exercice 2025 présente un bénéfice affiché de CHF 62'847 uniquement en raison de l'amortissement exceptionnel en une fois du bâtiment de la parcelle n° 92 pour CHF 760'000. Sans cette écriture comptable unique qui n'a fait sortir aucune liquidité de la caisse, le bénéfice réel de l'exercice 2025 s'élève à CHF 822'847. La santé financière sous-jacente de la commune demeure excellente.

2. Prudence budgétaire systématique : un écart de près de CHF 3,9 millions sur 5 ans

L'analyse de l'évolution financière de Gingins entre 2021 et 2025 (détails en page 2) révèle un biais de prudence systématique dans l'élaboration des budgets. En effet, sur cette période de 5 ans, le cumul des budgets présentés au Conseil communal représente une perte de CHF -947'879. Les comptes ont en réalité dégagé un bénéfice cumulé de CHF 2'934'159. La différence cumulée sur 5 ans s'élève à CHF 3'882'038 en faveur de la Commune.

Cette gestion prudente est bienvenue, toutefois, cette tendance constante à « peindre le diable sur la muraille » démontre que les projections alarmistes de la Municipalité surestiment le risque de déficit.



Résultats commune de Gingins de 2021 à 2025

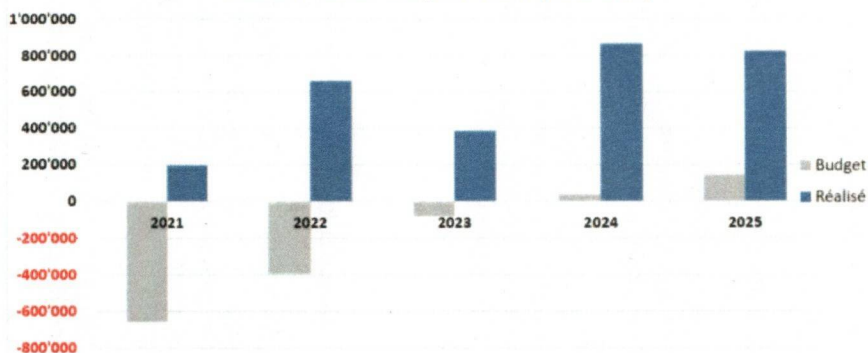
	2021	2022	2023	2024	2025	Total cumulé	
Taux d'imposition:	60%	60%	60%	60%	60%	60%	
Budget:	-657'200	-393'501	-79'836	38'300	144'358	-947'879	pertes cumulées
Charges budgétées	-11'902'650	-12'680'990	-12'369'222	-10'602'799	-11'650'132		
Produits budgétés	11'245'450	12'287'489	12'289'386	10'641'100	11'794'490		
Réalisé:	197'904	661'690	386'524	865'194	822'847	2'934'159	bénéfices cumulés
Charges réalisées	-12'139'464	-10'119'327	-12'145'059	-16'196'407	-12'929'778		
Produits réalisés	12'337'369	10'781'016	12'531'584	17'061'601	13'752'626		
Ecart Réalisé vs Budget	855'104	1'055'191	466'360	826'893	678'489	3'882'038	

Le résultat de 2022 est de 661'689- et non de 338'083-, signalé lors de la séance du 26.06.2025 (voir PV page 178)

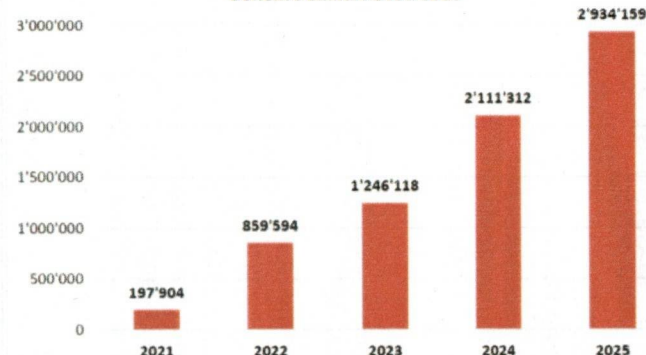
Le résultat de 2025 de 822'847- a été biaisé de 760'000- suite à un amortissement inutile de la parcelle 92

Résultat budgété = Revenus budgétés - Charges budgétées
Résultat réalisé = Revenus réalisés - Charges réalisées

Résultat annuel - Budget vs réalisé (2021-2025)



Bénéfice cumulé 2021-2025





COMMUNE DE GINGINS

Conseil communal

3. Clarification des investissements : distinguer le strict nécessaire des hypothèses

La présentation globale des investissements à hauteur de CHF 16,82 millions induit une impression d'urgence financière disproportionnée. Rappelons que les projets effectifs et votés totalisent une charge de CHF 4,613 millions et non 4,025 millions. Après déduction des subventions cantonales et participations, la charge nette réelle pour la Commune s'élève à CHF 2'361'070.

PLAN DES INVESTISSEMENTS

Projet	Statut	Montant	Investissements nets	Commentaire
Réservoir d'eau potable	Crédit voté	2'130'836	1'811'210	Préavis no 65/2026 "PDDE Régional, part Gingins". Le crédit voté hors subvention est de CHF 2'130'836.- La subvention est de 15%, soit CHF 319'626.- Le coût réel après subvention est de CHF 1'811'210.-
Renaturation du BAM	Crédit voté	1'787'200	78'860	Préavis no 66/2026. Le crédit voté hors subvention est de CHF 1'787'200.- Les subventions totalisent CHF 1'708'340.- Le coût réel après subvention est de CHF 78'860.-
Raccordement à la station d'épuration de Nyon	Crédit voté	695'000	471'000	Préavis no 56/2025. La part de Gingins est bien de CHF 695'000.- La subvention est de CHF 223'500.- Le coût réel après subvention est de CHF 471'000.-
Sous-totaux intermédiaires		4'613'036	2'361'070	
Salle polyvalente, place du village et station	A venir	12'000'000	5'000'000	Diminution de 7Mio CHF, soit 6Mio CHF par la vente de la parcelle 199 et utilisation de 1Mio CHF de fond propre.
Réaménagement de la zone 30	A venir	500'000	500'000	
Assainissement et chauffage des bâtiments communaux	A venir	300'000	300'000	
TOTAL		17'413'036	8'161'070	
Ecart			9'251'966	

Les projets non votés (à venir) : La salle polyvalente, projetée à CHF 12 millions bruts / CHF 5 millions d'emprunt net) ainsi que les autres aménagements ne sont pas encore votés et ne constituent pas des engagements. En ce sens, il convient de distinguer strictement les crédits déjà engagés des projets futurs qui pourront être dimensionnés ou échelonnés en temps voulu selon nos capacités réelles.

4. Correction de la charge réelle de l'emprunt de péréquation

La page 3 du préavis 7-2026, présente la charge annuelle de l'emprunt de péréquation à CHF 2,7 millions contractés en 2026 à 1,35 % sur 10 ans, comme un bloc fixe de CHF 306'450 par an.

Or, le plan de remboursement corrigé montre que la charge financière baisse chaque année à mesure que le capital s'amortit. En effet, les intérêts moyens sur 10 ans s'élèvent à environ CHF 20'047 par an, pour un total d'intérêts de CHF 200'475. La pression financière liée à cet emprunt diminue donc naturellement d'année en année.

PLAN DE REMBOURSEMENT

Année	Capital début	Intérêts	Remboursement capital	Paiement total
1	2'700'000	36'450	270'000	306'450
2	2'430'000	32'805	270'000	302'805
3	2'160'000	29'160	270'000	299'160
4	1'890'000	25'515	270'000	295'515
5	1'620'000	21'870	270'000	291'870
6	1'350'000	18'225	270'000	288'225
7	1'080'000	14'580	270'000	284'580
8	810'000	10'935	270'000	280'935
9	540'000	7'290	270'000	277'290
10	270'000	3'645	270'000	273'645
TOTAL	14'850'000	200'475	2'700'000	2'900'475



COMMUNE DE
GINGINS

Conseil communal

5. Incohérence politique et fiscale

Enfin, la CoFin souligne que les citoyens vaudois ont très largement plébiscité une baisse de la fiscalité cantonale lors des dernières votations.

Dans ce contexte cantonal de soulagement de la charge fiscale, il apparaît politiquement incohérent et injustifié qu'une commune aisée comme Gingins, dont les comptes réels dégagent des bénéfices récurrents importants, augmente la pression fiscale sur ses ménages, ses entreprises et ses propriétaires. Ce d'autant plus que les augmentations récurrentes de l'assurance maladie pèsent lourd aux familles.

6. La stratégie proposée par la CoFin : stabiliser, encaisser et réévaluer en 2027

La Commission des finances a rigoureusement mis en balance le produit attendu de cette hausse, soit CHF 190'000 de recettes fiscales supplémentaires (CHF 150'000 pour le point d'impôt et CHF 40'000 pour l'impôt foncier) avec la réalité de nos comptes historiques et la planification des investissements.

D'une part, cet apport apparaît marginal au vu des écarts systématiques observés entre budgets et réalisés, qui ont dégagé près de CHF 3,88 millions d'excédents cumulés sur les cinq derniers exercices. D'autre part, une part majeure du programme d'investissements présenté (notamment les CHF 12 millions bruts de la salle polyvalente) n'a pas encore été votée par le Conseil communal.

Exiger un effort fiscal immédiat pour couvrir des dépenses futures non engagées et historiquement surestimées ne nous paraît ni justifié ni opportun.

Au lieu d'imposer une hausse d'impôt immédiate, la CoFin préconise une feuille de route prudente et pragmatique :

- a. Achever les projets en cours : Mener à bien les investissements prioritaires déjà votés (eau, Bam, STEP).
- b. Encourager la réalisation de la vente de la parcelle n° 199 : L'encaissement attendu d'environ CHF 6 millions permettra de financer les investissements nets votés (CHF 2,36 millions) et de rembourser une partie des dettes existantes sans nouvel emprunt.
- c. Réévaluer la situation fiscale en 2027 : Attendre le bouclage des comptes 2026 et la concrétisation de la vente foncière pour disposer d'une vision nette et objective de la marge d'autofinancement réelle avant d'envisager tout ajustement fiscal.

Cette feuille de route permet de diminuer massivement la dette de la commune et d'économiser sur les intérêts de la dette.



COMMUNE DE
GINGINS

Conseil communal

Conclusion

Au vu de l'ensemble de ces éléments, la Commission des finances recommande au conseil communal de refuser le préavis 7-2026 tel que présenté ainsi que le projet d'arrêté d'imposition 2027 faisant partie dudit préavis.

Gingins, le 5 octobre 2026

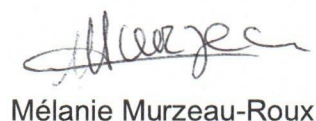
Pour la Commission :



Alain Meuwly



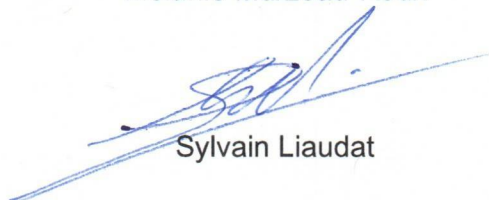
Ernest Fehr



Mélanie Murzeau-Roux



Pierre-Yves Revaz



Sylvain Liaudat